

TROP PERCU SALAIRE

Par ULCIAN

Bonsoir,

J'ai été contractuelle pour la direction régionale de l'agriculture pendant de nombreuses années.

Aujourd'hui, les Finances Publiques me réclament un trop perçu sur salaires (une avance sur travaux que je n'ai pas pu faire) de 640 ?.

Cette rémunération a été touchée en2018.

D'où une question que m'interpelle : n'y a t il pas péremption au bout de 7 ans ?

Merci pour votre réponse éclairée.

Bonne soirée et cordialement.

Ulcian

Par hideo

bonjour,

Il y a prescription voir le lien suivant:

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31441#:~:text=Il%20est%20d'usage%20de,1er%20du%20mois%20suivant.]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31441#:~:text=Il%20est%20d'usage%20de,1er%20du%20mois%20suivant.[/url]

Cordialement